

# Star Fund

Gestionnaire: NN Investment Partners



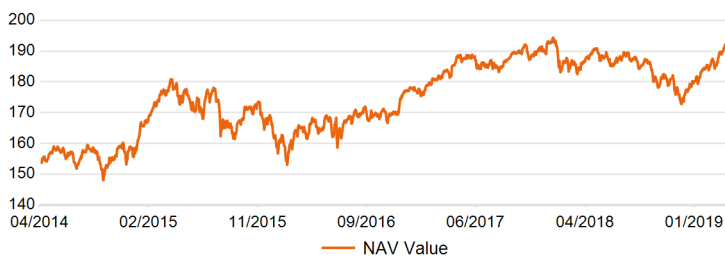
Morningstar Ratings 31/03/2019 <http://www.morningstar.be/be/help/methodology.aspx>

## Politique d'investissement

Le fonds est un fonds d'épargne-retraite agréé qui investit dans un portefeuille mixte d'actions, d'obligations et de liquidités, essentiellement libellées en euro et conformément à la législation applicable aux fonds d'investissement et à la législation en matière de fiscalité des fonds d'épargne-retraite. Le portefeuille est réparti entre plusieurs classes d'actifs, pays et secteurs, et est géré de manière active. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour de bourse où la valeur des parts est calculée. Dans les limites légales applicables à la gestion d'un fonds d'épargne-retraite, le Fonds a pour vocation d'investir dans des entreprises et des établissements qui visent un développement durable en respectant l'environnement, son rôle social et une bonne gouvernance. Concrètement, cela signifie que le gestionnaire ne se limite pas à des critères financiers. Des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont également pris en compte dans les analyses et les décisions d'investissement. Pour de plus amples informations sur la politique d'investissement et les critères d'exclusion appliqués, veuillez vous reporter au prospectus disponible sur le site [www.star-fund.be](http://www.star-fund.be). Le fonds n'a pas vocation à verser un dividende. Le fonds réinvestira tous les revenus.

\* La politique d'investissement est reprise intégralement des Informations clés pour l'investisseur (KIID). Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ni protégé(s).

## Évolution de la VNI, exprimée en EUR \*\*



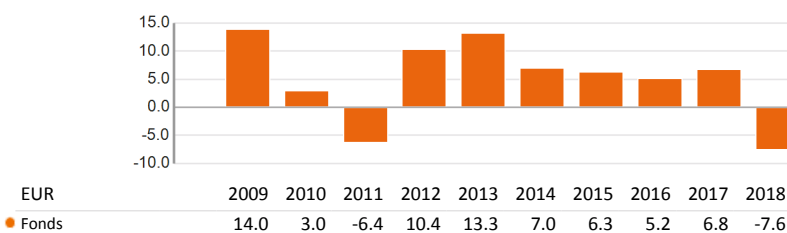
## Rendement cumulé \*\*

EUR	1M	3M	6M	YTD
● Fonds	3.5	7.0	6.5	10.4

## Rendement actuariel \*\*

EUR	1Y	3Y	5Y	10Y
● Fonds	2.0	5.2	4.6	6.0

## Rendement par année civile \*\*



Données annuelles sont calculées au 31/12

\*\* Source : NN Investment Partners. L'évolution de la VNI et les rendements sont basés sur les données historiques et ne constituent pas un indicateur fiable pour l'avenir. Pour un compartiment libellé dans une devise autre que l'euro, la valeur convertie en euro peut augmenter ou baisser en fonction des fluctuations des taux de change. Dans le passé, la valeur en euro a baissé en raison des fluctuations des taux de change. La VNI et les rendements ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie et des taxes. Le rendement des actions de distribution est calculé sur base du réinvestissement des dividendes. Les performances entre 2008 et 2015 ont été obtenues lorsque le fonds avait des caractéristiques différentes. Vu la modification de la politique d'investissement du fonds en octobre 2018, les performances sont calculées sur une autre base à partir de cette date.

## Données au 30/04/2019

### Informations clés

Type de fonds*	MULTI-ASSET
Type de part	P Capitalisation
Devise de la part	EUR
Code ISIN	BE0026510298
Code Bloomberg	STA1100 BB
Code Reuters	BE0026510298.LUF
Code Telekurs	-
Code WKN	622936
Code Sedol	4101147
Structure juridique	FCP
Société de gestion	NN Investment Partners Belgium
Nationalité de la société de gestion	BEL
Pays de la loi applicable	BEL
Domicile	BEL
Indice de référence	No BM
Fréquence de la VNI	Daily

\* Par 'fonds', nous entendons fonds commun de placement.

### Informations sur le fonds

Lancement du compartiment	02/02/1987
Lancement de la part	19/02/1987
Date d'échéance du compartiment	Indéterminée
Souscription minimale	share 1
Valeur nette d'inventaire (VNI)	EUR 192.75
VNI du mois précédent	EUR 186.22
Max. sur 1 an (30/04/2019)	EUR 192.75
Min. sur 1 an (27/12/2018)	EUR 172.78
Actifs du fonds (mio)	EUR 4,306.09
Actifs de la part (mio)	EUR 4,306.09
Duration	1.94
Yield to Maturity	0.14

### Frais et taxes

Frais courants	1.16%
Commission de gestion annuelle	0.90%
Frais d'entrée (max.)	3.00%
Frais de sortie	-
Frais de conversion (max.)	-
T.O.B. à la sortie (max. 4000 EUR)	-
Taxe sur la plus-value à la sortie	Non

\*Frais de garde: contactez votre distributeur

### Top 10 des positions

SAP	1.95%
DANONE SA	1.92%
ALLIANZ	1.84%
SANOFI SA	1.81%
TOTAL SA	1.76%
DEUTSCHE TELEKOM N AG	1.63%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESE	1.28%
SIEMENS N AG	1.25%
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 1.500% 2023-02-15	1.08%
SCHNEIDER ELECTRIC	1.03%

\* Si le Top 10 comprend des OPC, il est possible que ceux-ci ne soient pas tous offerts au public en Belgique. Consultez votre conseiller financier.

# Star Fund

## Indicateur de risque et de rendement

SRRI

Risque	Risque plus faible - rendement généralement plus faible			Risque plus élevé - rendement généralement plus élevé			
	1	2	3	4	5	6	7

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur. Le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans la catégorie 4 en raison du comportement du produit durant la période d'évaluation. Globalement, le risque de marché, qui prend en considération les performances passées ainsi que le potentiel d'évolution futur des marchés, afférent aux instruments financiers utilisés pour atteindre les objectifs d'investissement est élevé.

Différents facteurs ont une influence sur les instruments financiers. Ils incluent notamment l'évolution des marchés financiers et la situation économique des émetteurs d'instruments financiers, eux-mêmes tributaires de la situation de l'économie mondiale, en général, et du contexte politique et économique de chaque pays. Le risque de capital et le risque de rendement du compartiment sont considérés comme élevés.

Le risque de crédit attendu - risque de défaut de la contrepartie - des investissements sous-jacents est jugé moyen. Les investissements dans une région spécifique sont plus concentrés que les investissements dans plusieurs régions géographiques. Le risque d'inflation du compartiment est considéré comme moyen.

De plus, l'exposition au risque de change peut influencer sur la performance du compartiment. Aucune garantie n'est donnée quant à la récupération de votre mise initiale.

## Données au 30/04/2019

### Répartition des actifs

Actions		63.70%
Obligations		30.94%
Cash		5.36%

### Répartition par devise

EUR		89.85%
USD		8.07%
JPY		2.07%
GBP		0.01%

EQUITIES

FIXED INCOME

MULTI ASSET

STRUCTURED

MONEY MARKET

# Star Fund

## Informations importantes

Le présent document est destiné à des fins promotionnelles et son contenu ne doit pas être considéré comme un conseil en vue d'acheter ou de vendre un quelconque investissement ou intérêt. Les informations présentes dans ce document ne peuvent être considérées comme des conseils fiscaux ou juridiques.

La valeur nette d'inventaire est publiée tous les jours sur [www.beama.be/fr/vni](http://www.beama.be/fr/vni).

Tout investissement implique des risques pouvant inclure des pertes de capital. Veuillez noter que la performance citée ci-dessus est historique, que la valeur de votre investissement peut augmenter ou diminuer et que les performances du passé ne constituent pas une garantie pour les performances actuelles et futures.

Il est déconseillé aux investisseurs de baser leurs décisions d'investissement sur le présent document. Nous vous invitons à lire le prospectus et les informations clés pour l'investisseur (KIID – Key Investor Information Document) avant d'investir. Pour des informations plus détaillées sur le fonds, ses coûts et ses risques, veuillez vous référer au prospectus et au KIID. Ces documents, de même que les rapports périodiques, sont disponibles gratuitement, en français et en néerlandais, sur [www.nnip.com](http://www.nnip.com). Le service financier en Belgique est assuré par ING Belgique SA et Belfius Bank SA.

Le présent document a été préparé avec le soin et la diligence requis. Toute information fournie dans le présent document est valable à la date de publication de ce document, mais peut être sujette à modification. Pour des informations à jour, veuillez envoyer un e-mail à [question@nnip.com](mailto:question@nnip.com) ou consulter [www.nnip.com](http://www.nnip.com).

Ce document et les informations qu'il contient ne peuvent être copiés, reproduits, distribués ou transmis à qui que ce soit sans notre approbation écrite préalable. Toutes les plaintes découlant ou se rapportant aux termes de cet avertissement sont régies par la loi belge.

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à [question@nnip.com](mailto:question@nnip.com) ou [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be)

### Fiscalité

Réduction d'impôts : Un placement dans ce fonds entre en considération pour une réduction d'impôt pour épargne-pension selon les modalités du CIR 92, tel que décrit ci-après, sous réserve de modifications de la réglementation fiscale. L'investisseur dans ce fonds, qui est un habitant du Royaume (ou un habitant d'un État membre de l'Espace économique européen) et qui est soumis à l'impôt des personnes physiques belge, peut entrer en considération pour la réduction d'impôt. L'investisseur doit être âgé d'au moins 18 ans et d'au maximum 64 ans l'année d'ouverture du compte. Le compte doit en outre avoir une durée minimale de 10 ans. Le montant pris en considération pour la réduction est limité à un montant d'achat maximal par contribuable. Ce montant peut être augmenté par arrêté royal. L'indexation des montants est possible en accord avec les dispositions légales. La réduction est calculée au taux moyen spécial de 30%, à majorer de l'impôt communal. Le montant maximal entrant en considération pour une réduction d'impôt de 30% s'élève à 940 EUR par période imposable. Pendant les années 2015 à 2019, un prélèvement anticipé de 1% est effectué chaque année. Le prélèvement anticipé est calculé sur l'épargne constituée au 31 décembre 2014.

Remboursement du capital : Le taux d'imposition s'élève en principe à 8%, mais est diminué du montant du prélèvement anticipé. Le remboursement du capital ne peut en principe être demandé qu'après 10 ans. Une sorte anticipée est toutefois possible, mais est très désavantageuse sur le plan fiscal (imposition de 33%). Pour plus de détails concernant le taux d'imposition, veuillez consulter le prospectus, disponible sur [www.star-fund.be](http://www.star-fund.be).

Quelle est la base imposable ? Pour les versements effectués à partir du 1 janvier 1993, le revenu imposable dans le chef du participant du fonds est égal aux versements nets, capitalisés à un taux forfaitaire de 4,75 %, quel que soit le rendement réel. Les versements effectués avant le 1 janvier 1993 sont capitalisés à un taux de 6,25%.

### Note de bas de page

Le Top 10 des positions est indiqué sans tenir compte des liquidités. La composition des actifs, la répartition par devise et la répartition des ratings sont indiquées compte tenu des liquidités. Les liquidités comprennent les dépôts, les collatéraux en cash, les spots sur devises, les forwards sur devises et d'autres actifs liquides tels que les dettes et créances.

# Star Fund

## Lexique

**Actifs de la part (mio):** La somme des actifs sous gestion pour toutes les catégories d'actions d'un compartiment.

**Actifs du fonds (mio):** Le total des actifs sous gestion pour une catégorie d'actions.

**Capitalisation:** Les fonds de capitalisation réinvestissent automatiquement les bénéfices ou les dividendes pour accroître la valeur du capital initial. Ils ne versent donc pas de dividendes périodiques.

**Commission de gestion annuelle:** Les frais de gestion sont des frais annuels récurrents exprimés sous la forme d'un pourcentage. Vous ne devez pas payer ces frais au moment de l'achat de fonds. Ils sont retenus chaque année sur le rendement du fonds. Il s'agit d'une rémunération pour la gestion d'un fonds.

**Compartiment:** Une sciv ou fonds commun de placement peut se composer de différents compartiments qui ont chacun leur propre politique d'investissement. Chaque compartiment doit être considéré comme une entité distincte. L'investisseur n'a droit qu'au patrimoine et au produit du compartiment dans lequel il a investi.

**Devise de la part:** Est la devise de la valeur nette d'inventaire. Dans un même compartiment, les classes d'actions peuvent exister dans diverses devises.

**Distribution:** Les fonds de distribution vous versent périodiquement (généralement annuellement) un dividende, s'ils ont réalisé des résultats positifs au cours de l'année écoulée. Le dividende n'est cependant pas fixé à l'avance et est déterminé par le fonds lui-même. Il peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

**Duration:** Il s'agit de la durée moyenne pondérée des instruments financiers sous-jacents en portefeuille. Elle mesure la sensibilité des cours obligataires aux taux. Plus la durée moyenne résiduelle des obligations du fonds est longue (= durée élevée), plus les cours des obligations réagiront fort à un changement de taux. Le cours d'une obligation baisse en cas de hausse des taux d'intérêt et inversement.

**Equities:** Actions

**Fixed Income:** Titres à revenu fixe

**Fonds:** « Fonds » est un terme utilisé fréquemment pour désigner un Organisme de placement collectif (OPC). Le terme peut se rapporter à un compartiment d'une sciv belge, à un compartiment d'une sciv luxembourgeoise, à un fonds commun de placement ou à un compartiment d'un fonds commun de placement.

**Frais courants:** Le total des frais annuels récurrents liés à un fonds de placement, exprimé en pourcentage. Ils se composent généralement d'un droit de gestion, de frais administratifs, de frais de publication, etc.

**Frais de conversion (max.):** Les frais de switch ou de conversion sont des frais qui peuvent être liés à la transition d'un fonds à un autre. Ces frais sont à charge de l'investisseur.

**Frais de garde:** Rémunération facturée par une institution financière à ses clients pour garder des valeurs mobilières.

**Frais de sortie:** Il s'agit de frais uniques qui peuvent être facturés lorsque vous voulez sortir d'un fonds de placement.

**Frais d'entrée (max.):** Il s'agit de frais uniques facturés en cas d'achat d'un fonds de placement. Ils sont généralement exprimés en un pourcentage du capital investi. En cas de frais d'entrée maximaux, le pourcentage indiqué ne peut être dépassé.

**Indicateur de risque et de rendement:** Il s'agit du SRRI (Synthetic Risk Return Indicator). Il représente le score de risque légalement obligatoire d'un compartiment, exprimé sur une échelle de 1 (risque faible, rendement potentiellement inférieur) à 7 (risque élevé, rendement potentiellement supérieur). Le calcul repose sur la volatilité d'un compartiment et tient compte ainsi de la mobilité dans le marché. Le calcul de cette volatilité tient compte par défaut des 5 années antérieures.

**Indice de référence:** Mesure objective, définie à l'avance, à laquelle les rendements d'un fonds de placement sont comparés.

**Land toegepaste wet:** Le domicile ou le pays d'établissement est le pays dans lequel un fonds de placement a élu domicile. Celui-ci peut avoir des conséquences importantes pour la fiscalité.

**Max. sur 1 an (jj.mm.aaaa):** Représente le cours le plus élevé du fonds au cours de l'année écoulée et la date à laquelle il l'a atteint.

**Min. sur 1 an (jj.mm.aaaa):** Représente le cours le plus bas du fonds au cours de l'année écoulée et la date à laquelle il l'a atteint.

**Money Market:** Liquidités

**Morningstar rating 3-years:** Une notation (quantitative) calculée sur une période de 3 ans. Celle-ci tient compte des rendements obtenus dans le passé et des fluctuations des cours.

**Morningstar rating 5-years:** Une notation (quantitative) calculée sur une période de 5 ans. Celle-ci tient compte des rendements obtenus dans le passé et des fluctuations des cours.

**Morningstar rating overall:** La Notation globale Morningstar est une moyenne pondérée des notations distinctes.

**Morningstar Ratings:** Morningstar est un fournisseur de premier plan d'analyses d'investissement indépendantes. Les notations de Morningstar donnent aux investisseurs un aperçu des performances passées d'un fonds de placement, en tenant compte du risque. Les 10 % les plus performants dans une catégorie donnée reçoivent 5 étoiles, les 22,5 % suivants reçoivent 4 étoiles, les 35 % du milieu reçoivent 3 étoiles, les 22,5 % suivants reçoivent 2 étoiles et les 10 % les moins performants reçoivent 1 étoile. Un fonds ne peut obtenir une notation que s'il existe depuis au moins 3 ans.

**Multi-Asset:** Mixtes

**Rendement:** Indique la manière dont la valeur d'un fonds de placement a augmenté (ou baissé) au cours de la période indiquée. Le rendement tient compte des frais courants, mais pas des éventuels frais d'entrée et de sortie et des taxes. Le rendement des actions de distribution est calculé sur base du réinvestissement des dividendes.

**Répartition des ratings:** La solvabilité des obligations est évaluée par des agences de notation indépendantes telles que Standard&Poors, BarCap & Fitch et Moody's. Les ratings vont de 'élevé' ('AAA' et 'AA') à 'moyen' ('A' et 'BBB') et 'faible' ('BB', 'B', 'CCC', 'CC' et 'C'). Les obligations investment grade (ratings 'AAA' jusqu'à 'BBB') affichent généralement un risque plus faible que les obligations avec un rating 'BB' jusqu'à 'C', qui sont des obligations risquées.

**Sicav:** Sicav est l'abréviation de « Société d'investissement à capital variable ». Une sciv est un OPC de type statutaire. Il s'agit d'une personne morale, généralement une société anonyme. Une sciv présente la particularité spécifique de pouvoir augmenter son capital en permanence et sans formalités en émettant de nouvelles actions, ou inversement de pouvoir diminuer son capital en rachetant des actions existantes.

**Souscription minimale:** Représente le montant ou le nombre minimum de parts à investir dans le compartiment.

**Structured:** Fonds structurés

**T.O.B.:** Il s'agit d'une taxe boursière payée sur la valeur nette d'inventaire, exprimée en pourcentage. La taxe boursière ou taxe sur les opérations de Bourse (TOB) est une taxe que votre banque ou société boursière vous facturera lors de l'achat ou de la vente de fonds de placement. Si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne paierez pas de taxe boursière.

**Taxe sur la plus-value à la sortie:** Si le compartiment investit plus de 10% en instruments à revenu fixe, une taxe de 30% est redevable sur l'éventuelle plus-value réalisée à la vente.

**Type de fonds:** Indique le type de fonds : fonds d'actions, fonds obligataire, money market ou fonds monétaire, fonds structuré (assorti de l'une ou l'autre forme de protection du capital) ou fonds multi-asset ou mixte.

**Valeur nette d'inventaire (VNI):** La valeur nette d'inventaire ou VNI est le prix ou le cours d'un compartiment de fonds. La VNI est calculée en additionnant la valeur de tous les produits dans lesquels le fonds investit, puis en la divisant par le nombre d'actions en circulation.

**VaR:** Value at Risk calcule la perte potentielle maximale encourue par un fonds sur une période d'un an, pour un niveau de sécurité de 95 %.

**Yield to Maturity:** Yield to Maturity est le rendement d'un investissement obligataire conservé jusqu'à l'échéance. Il s'agit du Yield to Maturity moyen pondéré des instruments financiers sous-jacents en portefeuille.

**Yield to Worst:** Correspond au rendement le plus faible possible pour un instrument à revenu fixe compte tenu tant des éventuels remboursements anticipés que de l'échéance. Il s'agit du Yield to Worst moyen pondéré des instruments financiers sous-jacents en portefeuille.